



COMPTE-RENDU SOMMAIRE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 25 JUILLET 2017

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT le MARDI VINGT CINQ JUILLET à NEUF HEURES, le Conseil Municipal de la Commune d'ORANGE, légalement convoqué le 17 juillet 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la LOI, dans le lieu habituel de ses séances, en session du mois de JUILLET.

Sous la présidence de **M. Gérald TESTANIERE, doyen d'âge**

Nombre de membres :

- En exercice : 35
- Présents : 28
- Votant : 29

Mme Marie-France LORHO, Mme Marie-Thérèse GALMARD, M. Denis SABON, Mme Muriel BOUDIER, M. Jean-Pierre PASERO, Mme Marcelle ARSAC, Mme Anne CRESPO, M. Claude BOURGEOIS, Mme Catherine GASPA, **Adjoint**

M. Jacques BOMPARD, Mme Edmonde RUZE, M. Armand BEGUELIN, M. Jacques PAVET, Mme Marie-Josèphe MARTIN, M. Jean-Christian CADENE, M. Michel BOUYER, Mme Danièle AUBERTIN, M. Bernard EICKMAYER, Mme Danielle GARNAVAUX, Mme Chantal GRABNER, M. Xavier MARQUOT, Mme Marion STEINMETZ-ROCHE, Mme Carole PERVEYRIE, Mme Sandy TRAMIER, M. Nicolas ARNOUX, M. Guillaume BOMPARD, Mme Christiane LAGIER, Mme Christine BADINIER, M. Gilles LAROYENNE, Mme Yannick CUER, Mme Fabienne HALOUI, **Conseillers Municipaux.**

Absents excusés

M. Jean-Michel BOUDIER qui donne pouvoir à Mme Marcelle ARSAC

Mme Anne-Marie HAUTANT qui donne pouvoir à Mme Christine BADINIER

Absent : M. Alexandre HOUPERT

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Guillaume BOMPARD est nommé secrétaire de séance.

Départ avant l'élection du Maire de : Mme Christine BADINIER, M. Gilles LAROYENNE, Mme Yannick CUER et Mme Fabienne HALOUI



En début de séance, les élus de l'opposition, chacun à leur tour, font une déclaration au sujet de l'élection de Monsieur Jacques BOMPARD

RAPPORTEUR: Gérald TESTANIERE

1 ELECTION DU MAIRE

☞ Monsieur Gérald TESTANIERE constate que le quorum est atteint.

Le Conseil Municipal choisit comme secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales : **Guillaume BOMPARD**

Monsieur Gérald TESTANIERE Président de séance, fait procéder à l'élection du Maire.

M. Gérald TESTANIERE donne lecture des articles L 2122-4 et L 2122-7 du Code Général des collectivités Territoriales.

Puis deux assesseurs sont choisis :

- Mme Marie-Thérèse GALMARD
- M. Jean-Pierre PASERO

Ces derniers sont également choisis comme scrutateurs pour effectuer le dépouillement.

Monsieur Gérald TESTANIERE demande qui est candidat à cette élection.

Monsieur Jacques BOMPARD se porte candidat.

Madame Christine BADINIER se porte également candidat, puis, ayant décidé de ne plus assister à la séance, elle retire sa candidature.

Avant l'élection, tous les élus de l'opposition quitte définitivement la séance.

Il est alors procédé aux opérations de vote.

Après le dépouillement, les résultats suivants sont proclamés par le Président :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (en raison de leur départ avant l'élection) : 4

Nombre de votants : 29

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 29

Les résultats des votes sont les suivants :

- M. Jacques BOMPARD : 29 voix

Monsieur Jacques BOMPARD est élu Maire avec 29 voix obtenues



RAPPORTEUR : Jacques BOMPARD, Député-Maire

2 CREATION DE NEUF POSTES D'ADJOINTS AU MAIRE

↳ Le Conseil Municipal décide de la création de NEUF postes d'Adjoints au Maire

29 VOIX POUR

ADOPTE A L'UNANIMITE



3 ELECTION DES ADJOINTS

↳ Sous la présidence de Monsieur le Maire, il est procédé à l'élection des adjoints conformément aux articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2 et R 2121-3 du code général des collectivités territoriales. L'élection des Adjoints a lieu au scrutin de liste à bulletin secret et à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. L'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Monsieur le Député Maire propose la liste d'Adjoints suivante :

TESTANIERE Gérald
GALMARD Marie-Thérèse
SABON Denis
BOUDIER Muriel
PASERO Jean-Pierre
ARSAC Marcelle
CRESPO Anne
BOURGEOIS Claude
GASPA Catherine

Il est procédé à l'élection de la liste des Adjoints.

Deux assesseurs sont choisis :

- Mme Marie-Thérèse GALMARD
- M. Jean-Pierre PASERO

Ces derniers sont également choisis comme scrutateurs pour effectuer le dépouillement.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 4

Nombre de votants : 29

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 29

La liste conduite par M. Gérald TESTANIERE est élue avec 29 voix



4 DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DONNEES AU MAIRE

↳ Le Conseil Municipal décide de donner délégation au Maire pour prendre des décisions dans les matières prévues au C.G.C.T.

29 VOIX POUR

ADOPTE A L'UNANIMITE

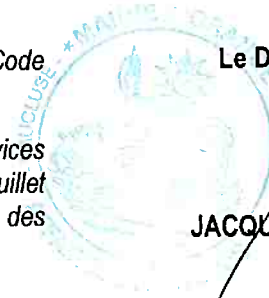


La séance est levée à 10 h 30

Vu pour être affiché le : 26 JUIL 2017

Conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les délibérations peuvent être consultées auprès des services intéressés conformément à la procédure définie par la loi du 17 juillet 1978 codifiée dans l'article L 2121-26 du Code Général des Collectivités Territoriales



Le Député-Maire,

JACQUES BOMPARD.

